

## REGLEMENT DU TRAIL DE LA COURONNE 2022

### 1. ORGANISATION

Le Trail de La Couronne est une course nature de nuit organisée par « Charente Orientation Feuillade » le samedi 12 février 2022.

L'organisation se réserve le droit, pour des raisons techniques, de modifier le(s) parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (décision préfectorale, météo...)

Départ 18h15 pour le 20 km, 18h30 pour le 14 km, 18h45 pour le 8 km.

### 2. EPREUVES

Le Trail de La Couronne est un évènement sportif et ludique ayant pour but de faire découvrir les sentiers et les forêts de La Couronne dans un esprit de convivialité et à allure libre. Cependant, il fera l'objet d'un classement.

3 distances : 8 km / 14 km / 20 km

Les parcours empruntent en partie des zones privées qui sont interdites d'accès en dehors de l'épreuve. Les parcours empruntent en partie des voies de circulation communales : les concurrents s'engagent donc à respecter le code de la route même si une présence de signaleurs est assurée. Les consignes des signaleurs seront néanmoins appliquées sans dérogation possible.

Un ravitaillement sera disponible sur les parcours de 14km et 20 km et un autre à l'issue de l'épreuve composé entre autres de crêpes, de bière et de cidre.

### 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION

Le Trail de La Couronne est ouvert à toute personne, homme ou femme, licencié ou non, respectant les règlements de la FFA en vigueur. Cependant les participants devront avoir 16 ans révolus pour le parcours de 8 km et 18 ans pour le 14 km et le 20 km.

- Le trail de 8 km est ouvert à partir de cadet pour les personnes nées avant 2004.
- Le trail de 16 km est ouvert à partir de junior pour les personnes nées avant 2002.

La participation est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :  
- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

D'après le code du sport, les athlètes doivent présenter une licence de la discipline concernée"  
Tout mineur (circuit 8km) devra présenter une autorisation parentale.

Chaque concurrent reste seul juge de sa capacité à prendre le départ de l'épreuve ou la poursuivre.

Aucune inscription ne sera enregistrée si preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou celle d'une licence acceptée par la FFA.

Toute inscription doit être reçue au plus tard le 10 février 2022 minuit. Passée cette date, une majoration de 2 € sera appliquée sur le tarif si inscription le jour de l'épreuve.

Motifs de non-validation d'une inscription :

- Certificat médical non parvenu
- Certificat médical datant de plus d'un an
- Certificat médical falsifié ou illisible
- Certificat médical ne portant pas la mention « non contre-indication à la course à pied en compétition ».
- Pour les licenciés, copie de la licence sur téléphone portable

#### 4. SEMI AUTONOMIE, MATERIEL

Le Trail de La Couronne est une épreuve individuelle en semi autonomie qui implique la capacité du participant à être autonome entre le départ, le(s) point(s) de ravitaillement intermédiaire(s) (selon distance) et l'arrivée. La possession d'une lampe est obligatoire.

Pour les distances 14km et 20km un ravitaillement sur le circuit et pour tous un à l'arrivée.

#### 5. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours en appelant le contact épreuve ou en demandant à un autre concurrent de prévenir les secours. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Présence de secouristes sur le site. Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à lui porter les soins nécessaires en cas de besoin.

#### 6. ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile "organisateur". Il incombe aux participants d'être assurés personnellement.

#### 7. CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Le classement des coureurs se fera à l'aide d'un système de chronométrage électronique, il n'y aura pas de validation « humaine » du classement à l'arrivée. Seul seront classés les concurrents qui termineront l'épreuve et qui auront positionné la « puce » de chronométrage électronique sur leur chaussure. Celle-ci sera remise avec le dossard avant l'épreuve.

Seront récompensés :

- Les trois premiers H et F de chaque circuit.
- Les premiers H et F des catégories suivantes de chaque circuit :
  - H et F de cadets U18 (naissance de 2005 à 2006, dans l'année de 16 à 17 ans)
  - H et F de juniors U20 (naissance de 2003 à 2004, dans l'année de 18 à 19 ans)
  - H et F d'espoirs U23 (naissance de 2000 à 2002, dans l'année de 20 à 22 ans)
  - H et F de seniors SE (naissance de 1988 à 1999, dans l'année de 23 à 34 ans)
  - H et F de master 0 et 1 (naissance de 1978 à 1987, dans l'année de 35 à 44 ans)
  - H et F de master 2 et 3 (naissance de 1968 à 1977, dans l'année de 45 à 54 ans)
  - H et F de master 4 et 5 (naissance de 1958 à 1967, dans l'année de 55 à 64 ans)
  - H et F de master 6 et 7 (naissance de 1948 à 1957, dans l'année de 65 à 74 ans)

#### 8. DROIT A L'IMAGE

Le concurrent autorise les organisateurs du Trail de La Couronne à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la participation à l'épreuve, en version papier ou numérique.

\*\*\*\*\*

Les participants au Trail de La Couronne, toutes épreuves confondues, déclarent en s'inscrivant connaître et accepter le règlement et s'engagent à le respecter ainsi que le code de la route et les consignes de sécurité. Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.

#### 9. HORAIRES

- Retrait des dossards à partir de 15h sur le site.
- Départ 18h15 20km, 18h30 14km, 18h45 8km.
- Ravitaillement crêpes à l'arrivée à partir de 19h.